



## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2021 DAC 352** Subvention (5.000 euros) à l'association Lire Autrement.

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en faveur de la diffusion de la littérature et de la lecture publique, je vous propose d'accorder notre soutien, par le présent projet, à l'association Lire Autrement organisant des manifestations littéraires pour le public parisien.

L'association Lire Autrement a été créée en 2002 et a pour objectif de promouvoir par la lecture à voix haute sous toutes ses formes d'expression culturelle, la littérature, les genres littéraires, le livre et la lecture.

En 2020 en raison de la crise sanitaire, l'association a reporté une partie de ses actions en 2021. Selon la situation, elle devrait intervenir notamment dans le Printemps des Poètes, la nuit de la lecture, Kiosques en fête et rendez-vous au jardin. Elle rendra hommage à Misia Sert (Misia quand Paris avait une reine). Toutefois, elle a réalisé différemment une grande partie de ses concepts en utilisant une application numérique performante : SNCF e LIVRE en partenariat gratuit avec la SNCF.

Compte tenu de l'intérêt que représentent les actions de cette association pour le public parisien, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris